

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 15 juin 2020**

**Délibération n° 027/2020**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	Présents
51	50
<b>Votants : 48</b>	

L'an deux mille vingt, le quinze juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
09.06.2020

**PRESENTS** : ADAM Jean-Pierre, AMELOT Annick (suppléante de THOLLON POMMEROL François), ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BORDES Francis, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DE BRITO Audrey, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GOUYOU Jean-Marie, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Jean, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MOLINIE-PONTHOREAU Laëtitia, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATAZZONI Florian, PERROT Pierre (suppléant de GRANGE Pierre), PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, RODIER Georges, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, TAVERNIER Bernard.

**EXCUSES** : CARLES Marie-Françoise, DA ROS Francis, DUPOUY Serge, PEBEREAU Bruno,

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme MERLIN-CHABOT Christine

**027/2020 : Attribution de subventions – Sorties scolaires**

**Messieurs DAUDE-LAGRAVE et CLAVERIE ne participent pas au vote (vice-présidents de la communauté de communes toujours en exercice)**

Vu la demande de subvention adressée à la communauté de commune par l'école de ST MARTIN DE CURTON pour son projet de sortie scolaire.

Vu le règlement communautaire d'attribution de subventions aux écoles

Vu les budgets prévisionnels de ces projets,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

**Le conseil communautaire à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer la subvention suivante :

- Ecole de ST MARTIN DE CURTON : sortie bibliothèque : 87 €

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la présente délibération.

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 16 juin 2020

Le Président,  
Raymond GIRARDI

